

Rapport annuel **2022**



CONSEILS
DE QUARTIER

Jésuites



Rapport annuel 2022



CONSEIL
DE QUARTIER

DES JÉSUITES

Avril 2023

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT	3
INTRODUCTION	4
1. LE CONSEIL DE QUARTIER DES JÉSUITES	4
1.1 Limites du quartier	4
1.2 Composition du conseil d'administration	6
1.3 Fonctionnement du conseil de quartier	7
1.4 Conseillers municipaux	7
1.5 Demande d'avis	7
2. RÉALISATIONS	9
2.1 Appui à l'organisme Parents-Secours	9
2.2 Démarches en vue de la création d'une société de développement commercial	9
2.3 Dossiers liés aux transports et à la sécurité routière	9
2.4. Participation à la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier	11
2.5 Aménagement des terrains vacants entourant la 41e rue	11
2.6 Projet d'Agro-parc sur les terres détenues par les Sœurs de la Charité	11
2.7 Connexion des pistes cyclables du boulevard Loiret et de la rue de Chamonix	12
2.8 Vision du député de Charlesbourg	12
3. PLAN D'ACTION	13
4. SOMMAIRE FINANCIER	13
Annexe 1 Plan d'action 2017-2019	14
Annexe 2 États financiers 2022	16

MOT DU PRÉSIDENT

Concitoyens et concitoyennes du quartier des Jésuites,

L'année 2022 se sera déroulée sous le signe de la transition pour le conseil de quartier des Jésuites de notre beau quartier des Jésuites et de Charlesbourg. Dans un premier temps, Erika, une administratrice d'expérience, a dû nous quitter en raison de son déménagement et deux nouveaux administrateurs, David et Catherine, se sont joints au conseil de quartier au cours de l'année. Dans un second temps, le conseil de quartier, afin de structurer ses interventions et actions pour les trois prochaines années, a déposé son plan d'action 2023-2026 qui cible les 4 grandes sphères suivantes :

- I. Contribuer à la qualité de vue du quartier ;
- II. Soutenir la vie communautaire dans le quartier ;
- III. Mettre en valeur l'entrepreneuriat local ;
- IV. Stimuler la participation citoyenne.

Les administrateurs et administratrices de votre conseil de quartier continueront de mettre au cœur de leurs actions et décisions le développement durable, inclusif, communautaire et économique de notre quartier, et ce, pour améliorer la qualité de vie de toutes les générations qui en forment sa collectivité.

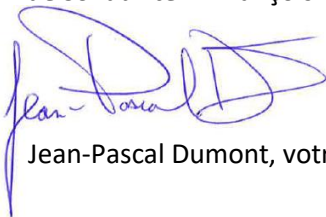
L'annonce par l'administration municipale quant à l'implantation, dès l'an prochain, d'un premier « corridor cyclable » entre Charlesbourg et le centre-ville et la nomination du député de Charlesbourg à titre de ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale sont des éléments qui donnent espoir au conseil de quartier. Peut-être qu'enfin, les ressources et investissements seront au rendez-vous, dans les prochaines années, pour le rattrapage du développement de Charlesbourg, la principale porte d'entrée du Nord de la ville de Québec qui est un paradis des familles situé à quelques kilomètres du centre-ville et des grands espaces et montages.

Je tiens à remercier monsieur Ernesto Salvador Cobos, conseiller en consultation publique à la Ville de Québec, pour son aide, sa disponibilité, sa rigueur et sa collaboration continue et monsieur Simon Côté, notre secrétaire de soutien, pour son bon travail. Je remercie sincèrement les administrateurs et administratrices du conseil d'administration : Erika, Anne, Michel-Marie, David, Catherine et Michel, pour leur engagement et leur collégialité.

En terminant, je me voudrais de passer sous le silence, le travail de madame Marie-Pierre Boucher et de monsieur Claude Lavoie qui ont siégé sur le conseil de quartier à titre d'élu.e.s de l'arrondissement. Leur écoute, leur collaboration et leur proactivité à trouver des solutions ont été et sont des éléments essentiels au bon fonctionnement du conseil de quartier ainsi qu'un levier pour la portée de ses actions.

Finalement, à tous les citoyens et citoyennes qui se sont joints à nous lors des assemblées publiques, merci de votre présence et mobilisation, vous êtes un rouage essentiel du conseil de quartier.

« Le citoyen n'est pas un consommateur. C'est un producteur, d'idées, de convictions, d'engagements, de solidarité. » François Bayrou



Jean-Pascal Dumont, votre Président du Conseil de quartier des Jésuites

INTRODUCTION

Le présent document rend compte des principales préoccupations, activités, et réalisations du Conseil d'administration du conseil de quartier des Jésuites durant l'année 2022. Plusieurs des éléments décrits dans ce rapport annuel sont en lien avec le plan d'action du C.A. D'autres sont plutôt liés à la conjoncture et aux orientations que la Ville de Québec a adoptées. Le rapport annuel présente également le nouveau plan d'action qui guidera les interventions et actions du C.A. pour les trois prochaines années.

1. LE CONSEIL DE QUARTIER DES JÉSUITES

Un conseil de quartier (CQ) est une instance de consultation officielle inscrite dans la Charte de la Ville de Québec et, de ce fait, est soutenu par cette dernière. En sont membres toutes les personnes majeures résidant dans le quartier, ainsi que celles représentant un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Pour les citoyens représentés, le CQ s'avère un moyen de faire valoir leurs opinions concernant leur milieu et leur qualité de vie. Le CQ est également appelé à jouer un rôle de concertation auprès des organismes du milieu. Enfin, il peut prendre des initiatives pour stimuler le développement intégré et viable du quartier.

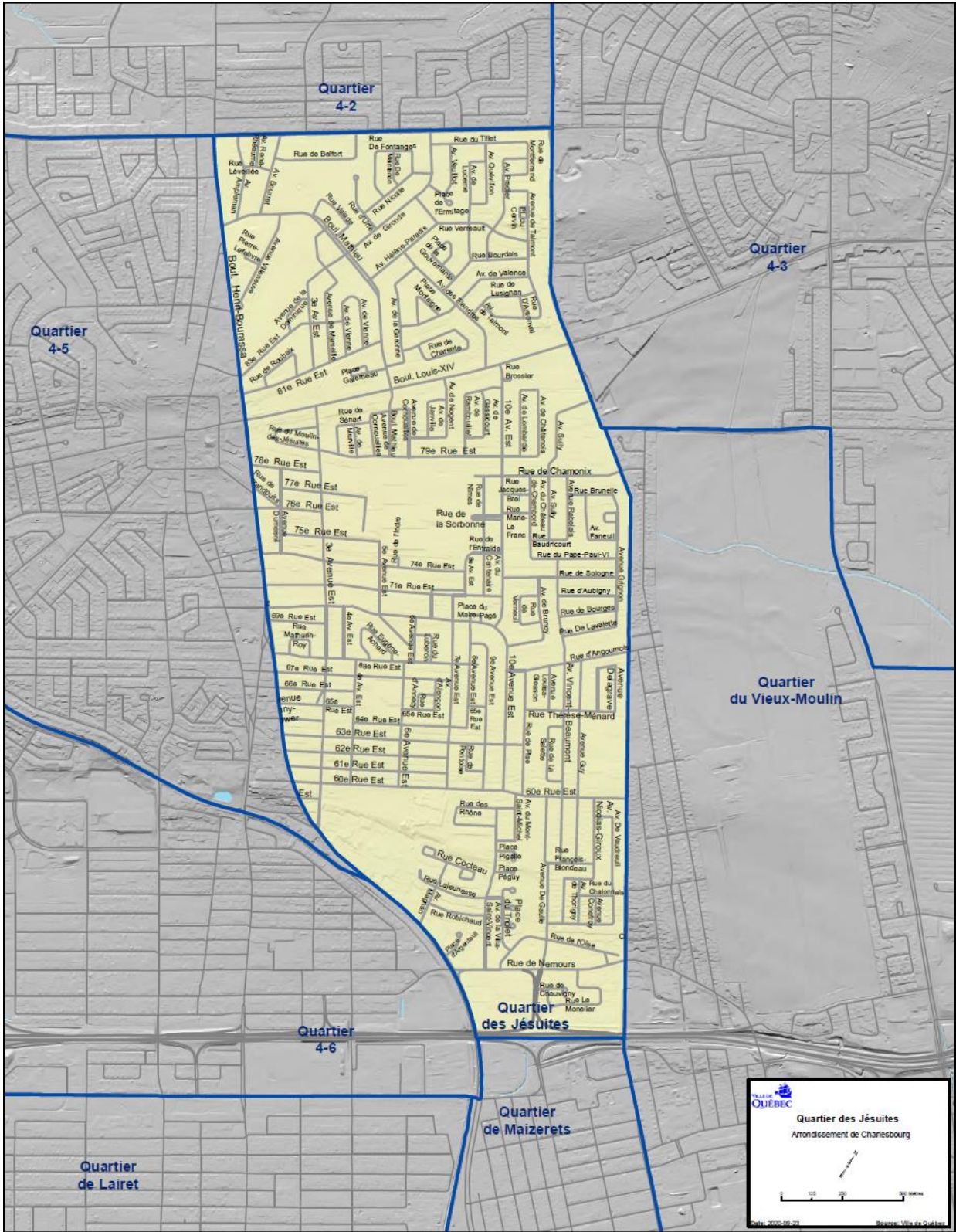
1.1 Limites du quartier

Le quartier des Jésuites est l'un des six quartiers de l'arrondissement de Charlesbourg. Le quartier est situé à l'intérieur des limites territoriales suivantes :

- Boulevard Jean-Talon, au nord ;
- Boulevard Loiret, à l'est ;
- Boulevard Henri-Bourassa, à l'ouest ;
- L'autoroute Felix-Leclerc, au sud.

Jusqu'à cette année, le quartier des Jésuites, mis sur pied en 2006, était l'un des deux seuls quartiers de l'arrondissement qui possédaient un CQ. Récemment, les résidents du quartier d'Orsainville ont fait les démarches nécessaires pour la mise sur pied d'un CQ (CQ d'Orsainville).

Carte du quartier des Jésuites



1.2 Composition du conseil d'administration

Au cours d'une assemblée générale annuelle, les citoyens membres du CQ sont invités à voter pour les personnes qui se présentent pour occuper les postes disponibles au C.A., lequel devra présider aux activités du CQ durant l'année. Le règlement actuel prévoit que le C.A. d'un conseil de quartier peut compter un nombre total de 11 personnes, soit :

- quatre hommes et quatre femmes : ces personnes sont élues pour un mandat d'une durée maximale de deux ans (les mandats ne viennent pas tous à échéance la même année) ;
- trois personnes cooptées : ces personnes sont nommées par le C.A. pour un mandat d'un an et possèdent les mêmes droits que les membres élus, à l'exception de la possibilité d'occuper la présidence.

L'assemblée générale annuelle a eu lieu en avril. Étaient disponibles pour nomination cette année, trois postes réservés aux hommes, trois postes réservés aux femmes, ainsi que les trois postes pour cooptation.

Lors de l'assemblée générale annuelle en avril 2022, deux hommes et une femme ont été réélus pour un mandat additionnel. En cours d'exercice deux membres se sont retirés (madame Erika Neptune et monsieur Windor Dorméus) et deux personnes ont été cooptées (madame Catherine Savoie et monsieur David Khayat). Les fonctions du C.A. ont été réparties de la manière suivante :

- Monsieur Jean-Pascal Dumont, président
- Madame Anne De Blois, vice-présidente
- Madame Erika Neptune, secrétaire, remplacée en cours d'exercice par Catherine Savoie)
- Monsieur Michel Voisard, trésorier
- Monsieur Michel-Marie Bellemare, administrateur
- Monsieur David Khayat, administrateur
- Madame Catherine Lavoie, administratrice

Les deux conseillers municipaux dont le district électoral chevauche en partie le territoire du quartier des Jésuites participent aux réunions publiques du C.A. Ces édiles municipaux n'ont toutefois pas de droit de vote lors des délibérations du C.A. Ces personnes sont :

- Madame Marie-Pierre Boucher, district électoral de Louis XIV ;
- Monsieur Claude Lavoie, district électoral de Saint-Rodrigue.

Une personne-ressource, monsieur Ernesto Salvador Cobos, conseiller en consultations publiques, est délégué par la Ville de Québec pour assurer la coordination et le soutien aux travaux du Conseil. Une seconde personne-ressource agit comme secrétaire de soutien et rédige les procès-verbaux des rencontres publiques. Au cours de l'année, trois personnes se sont

succédé à ce poste soit madame Kathleen Breault, madame Geneviève Bernier et monsieur Simon Côté. Les membres du C.A. remercient sincèrement ces personnes pour la qualité de leur contribution.

1.3 Fonctionnement du conseil d'administration

Au cours de l'année 2022, le C.A. a tenu neuf assemblées publiques ordinaires en plus de l'assemblée générale annuelle. Les trois premières rencontres de l'année se sont tenues en vidéoconférence. La situation est revenue à la normale en mai alors que les rencontres ont eu lieu, comme avant la pandémie, au bureau de l'arrondissement de Charlesbourg (160 de la 76^e Rue Est).

L'information concernant les rencontres (ordre du jour, procès-verbal, calendrier des rencontres) est toujours disponible sur le site Internet de la Ville de Québec (Arrondissement Charlesbourg – Conseil de quartier des Jésuites).

Lors des assemblées publiques, le C.A. répond à des consultations sur des projets de politiques ou de règlements proposés par la Ville s'il y a lieu, présente l'état d'avancement des travaux concernant, entre autres, son plan d'action, ou tout autre sujet pouvant améliorer la qualité de vie des citoyens du quartier. Il peut également adopter des résolutions ou des mémoires à déposer à la Ville. Ces documents doivent être approuvés par une majorité des membres du C.A. Les votes des membres lors des rencontres sont toujours pris à main levée.

1.4 Conseillers municipaux

La participation des conseillers municipaux aux rencontres du CQ vise à favoriser la diffusion de l'information concernant aussi bien les projets, en cours ou à venir, que les services offerts par la Ville de Québec. Les échanges auxquels ces interventions donnent lieu doivent permettre d'apporter les éclaircissements nécessaires liés aux préoccupations exprimées par les citoyens.

1.5 Demande d'avis

En 2022, la Ville a consulté le C.A. sur deux propositions de modification réglementaire.

1.5.1 Projet de modification réglementaire lié au projet de construction d'un bâtiment résidentiel au 7650 boulevard Henri-Bourassa

Ce projet prévoit la construction, sur un terrain vacant, d'un bâtiment résidentiel de 32 logements sur 4 étages, incluant un stationnement intérieur de 32 cases. Après la présentation du projet par un représentant de la Ville, les citoyens présents dans la salle ont émis leurs commentaires. Ceux-ci portent majoritairement sur les problèmes de circulation dans le secteur qui surviendront avec l'ajout des nouveaux logements et dont une bonne part sera due à la présence d'une compagnie de transport localisée en face de ce terrain.

Après discussions, le C.A. donne son approbation à la demande de modification réglementaire aux conditions suivantes :

- 1) qu'une analyse de l'arrondissement de Charlesbourg soit faite sur la gestion de la circulation et du stationnement dans les rues avoisinantes ;
- 2) que l'arrondissement de Charlesbourg effectue un contrôle strict afin que la compagnie G. Gagné Transport inc. respecte les lois et les règlements de la Ville de Québec.

1.5.2 Projet de modification réglementaire relatif à l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel au 6760 boulevard Henri-Bourassa

Un représentant de la Ville a présenté ce projet qui consiste en une modification de zonage pour permettre l'ajout de logements dans le bâtiment résidentiel existant situé au 6760 boulevard Henri-Bourassa. Le bâtiment actuel est un bâtiment de 3 étages comprenant 12 logements, 4 unités commerciales au sous-sol et une aire de stationnement. La modification proposée est l'ajout de 8 logements, dont 4 au sous-sol, qui remplaceraient les locaux commerciaux, et 4 qui seraient intégrés dans un agrandissement.

Les citoyens présents à la rencontre ont émis plusieurs commentaires portant principalement sur leurs craintes d'une circulation accrue dans le secteur, d'une détérioration de leur environnement et des divers désagréments rencontrés depuis le début de la construction.

Après discussions, les membres du C.A., considérant que la situation actuelle permet au propriétaire de l'immeuble de réaliser un agrandissement pour y loger des loyers à vocation commerciale, approuve la modification réglementaire proposée, mais posent certaines conditions :

- 1) que le propriétaire et également gestionnaire de l'immeuble s'engage à être un bon citoyen corporatif afin de limiter les désagréments des résidents et résidentes à proximité lors de la construction de l'agrandissement et dans la gestion future de l'immeuble à logement ;
- 2) que l'arrondissement de Charlesbourg s'engage à réaliser une surveillance étroite des travaux d'agrandissement afin que ces derniers respectent les règlements municipaux et qu'elle s'engage à répondre dans les plus brefs délais aux plaintes des citoyens et citoyennes quant à la construction de l'immeuble et la gestion des logements ;
- 3) que l'arrondissement de Charlesbourg s'assure de favoriser un aménagement paysager (canopée, aspect visuel, etc.) qui s'harmonise avec la trame urbaine du secteur et qui favorise le bien-être des résidents et résidentes à proximité ;
- 4) que l'arrondissement de Charlesbourg réalise une analyse, et la transmette au conseil de quartier, démontrant que l'agrandissement ne chambardera pas les stationnements disponibles sur rue, et ce, pour favoriser la quiétude des résidents et résidentes à proximité.

2. RÉALISATIONS

Les membres du C.A. ont entrepris certaines activités et participé à d'autres. En voici une brève description.

2.1 Appui à l'organisme Parents Secours

En mai dernier, l'organisme Parents-Secours organisait un événement au parc de la Terrasse Bon-Air, afin de sensibiliser les gens du quartier à adhérer à cette formule. Afin d'appuyer cette cause tout en favorisant la participation et le rayonnement du Conseil de quartier des Jésuites, le C.A. a tenu un kiosque sur les lieux et a offert deux certificats cadeaux de commerces du quartier à faire tirer parmi les personnes présentes. C'était aussi pour les membres du C.A. une occasion de discuter avec des résidents et résidentes du quartier et de bien comprendre les enjeux particuliers qui les touchent. Le besoin d'avoir des corridors de pistes cyclables sécurisés dans Charlesbourg a principalement été mentionné.

2.2 Démarches en vue de la création d'une Société de développement commercial

Lors des dernières années, les membres du C.A. se sont penchés sur des moyens qui pourraient amener un plus grand dynamisme économique dans l'arrondissement de Charlesbourg. Or, la mise sur pied d'un organisme pouvant mobiliser les énergies des commerçants semble représenter une solution intéressante. En effet, le rôle que jouent les Sociétés de développement commercial (SDC) dans les zones où elles sont implantées en donne un bon exemple. Par exemple, celles-ci organisent des activités bénéfiques non seulement pour la vie économique de leur quartier, mais également à sa vie communautaire. LE C.A. avait entrepris certaines actions visant la création d'un tel organisme, mais la situation sanitaire des dernières années n'a pas permis de faire avancer ce dossier. Les membres du C.A. espèrent reprendre les démarches le plus tôt possible et s'attendent à ce que les élus municipaux et le député en fassent une priorité pour la mise en valeur de l'achat local et des entrepreneurs du quartier.

2.3 Dossiers liés aux transports et à la sécurité routière

2.3.1 Suivi des représentations du C.A. à la Ville

En 2019, dans le cadre des consultations sur la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 de la Ville, le C.A. avait déposé un mémoire dans lequel il réclamait des interventions sur sept sites du quartier jugés accidentogènes. Depuis, le C.A. a représenté ces demandes dans le cadre de la consultation sur la Politique de mobilité active. À la fin de cette année, quatre de ces travaux ont été réalisés, soit :

- des trottoirs sur les avenues de la Villa-Saint-Vincent/du Mont-Saint-Michel, de Gaulle et De Gironde
- l'augmentation du temps alloué à la traverse des piétons à l'intersection Louis XIX/Henri-Bourassa (de 20 à 24 secondes).

2.3.2 Programme de soutien à la mobilisation

Dans le cadre de sa Stratégie sur la sécurité routière 2020-2021, la Ville mettait de l'avant un programme d'aide visant à soutenir un CQ ainsi qu'un Conseil d'établissement ou un Comité de parents d'une école qui souhaiterait réaliser un projet de sensibilisation ou de mobilisation des citoyens en matière de sécurité routière. Le montant de la subvention pouvant être attribué à chaque organisme demandeur est de 3 000 \$ par projet, par an. Les organismes admissibles peuvent mettre leurs budgets en commun pour présenter un projet de plus grande ampleur.

Le C.A. avait soutenu financièrement (3000 \$) la première année d'implantation du projet du Conseil d'établissement de l'École des Deux-Moulins pour l'année scolaire 2020-2021. Lors de l'année scolaire 2021-2022, le C.A. a soutenu le conseil d'établissement de l'école des Deux-Moulins pour 1000 \$ dans la deuxième année de déroulement de leur projet, et celui de l'école Guillaume-Mathieu pour la première année d'implantation de leur projet pour 2000 \$.

Pour la prochaine année, le C.A. a proposé à la Ville de soutenir financièrement le Conseil d'établissement de l'école des Deux-Moulins pour 1 500 \$ pour la troisième année d'opération de leur projet et de faire produire des pancartes de sensibilisation à la prudence à offrir aux résidents des secteurs du quartier qui vivent une problématique particulière due à la vitesse de circulation dans les rues. La Ville devrait donner sa réponse au début de 2023.

2.3.3 Sensibilisation de la Ville à des problématiques particulières

En cours d'exercice, les membres du C.A. peuvent constater, par eux-mêmes ou par des commentaires des résidents, des situations comportant certains risques pour la sécurité. Ces situations sont alors rapportées à la Ville par une résolution adoptée en rencontre publique. En 2022, trois sujets ont fait l'objet d'une demande à la Ville :

- L'évaluation de la possibilité de construire un second trottoir sur le tronçon sud de l'avenue de Gaulle
- une vérification de l'état des trottoirs pour le secteur avoisinant les boulevards Jean-Talon et Louis-XIV
- le déneigement du segment de corridor scolaire qui passe sur la 3e avenue entre l'Avenue de Marseille et le boulevard Mathieu

2.3.4 Réseau de transport de la capitale

Le C.A. a adopté une résolution demandant à des représentants du RTC de venir présenter au CQ des Jésuites sa vision générale de la mobilité durable et du transport en commun en ce qui concerne l'arrondissement de Charlesbourg puisque le tracé du projet de tramway a été modifié et ne passera pas dans l'arrondissement.

De plus, les membres du C.A. voudraient discuter avec les représentants du RTC des justifications de la norme en vigueur qui fait en sorte que la distance maximale entre les stations

de vélo électrique ne peut excéder 500 mètres. À ce rythme, les membres du C.A. craignent que la déserte de la couronne nord de la Ville prenne beaucoup trop de temps.

Malgré des demandes répétées, le RTC n'a pas accepté de venir rencontrer le C.A. Le RTC n'envisage pas pour le moment de dérogation à cette norme.

2.4 Participation à la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier

Depuis l'adoption de sa nouvelle politique de participation publique, en 2020, qui visait notamment à favoriser la participation des citoyens aux prises de décision, la Ville a entrepris une démarche visant à donner plus de moyens aux CQ pour bien jouer leur rôle d'Interlocuteur privilégié en ce qui concerne plusieurs sujets.

Au cours de l'année, des membres du C.A. ont participé à plusieurs activités de consultation en ce sens. Cette démarche devrait culminer en 2023, mais déjà la Ville a décidé d'augmenter le budget annuel de fonctionnement des CQ à 2 500 \$, soit une hausse de 1 000 \$.

2.5 Aménagement des terrains vacants entourant la 41e rue

Le CQ de Lairet a amorcé une réflexion sur l'aménagement de la large bande de terrain vacant entourant la 41e rue. Ce site se prêterait très bien, selon ses membres, à la construction d'espaces verts, d'aires communes et publiques ou encore à un jardin communautaire.

Les membres du C.A. du CQ des jésuites expriment le souhait de s'associer à cette initiative puisque ce projet comporte aussi un enjeu pour le CQ des Jésuites puisqu'il est situé à la porte d'entrée de l'arrondissement de Charlebourg.

2.6 Projet d'Agro-parc sur les terres détenues par les Sœurs de la Charité

En 2022, le gouvernement du Québec a confirmé l'acquisition des 203 hectares de terres détenus par la congrégation des Sœurs de la Charité et a annoncé sa volonté de mettre en place un projet d'Agro-parc qui viserait à développer un parc d'innovation agricole. Il s'est engagé à protéger leur vocation agricole pour les générations futures.

Ses terres d'une qualité exceptionnelle sont situées en plein cœur de la ville de Québec et à l'est de l'arrondissement de Charlesbourg et doivent être mises en valeur par le gouvernement.

Le président du conseil de quartier des Jésuites a participé à la phase 1 de consultations via une table des acteurs clés regroupant notamment la société civile, le milieu agricole et le milieu communautaire.

Le conseil de quartier s'est assuré de faire valoir que le projet de vitrine agricole doit mettre au cœur de ses priorités :

- l'accès au site et aux activités du parc des citoyens et citoyennes ;
- le développement durable d'une vitrine agricole s'arrimant avec la trame urbaine et sociale à proximité du site ;

- l'essor d'activités agricoles diversifiées, innovantes et à caractère pédagogique en complémentarité et en synergie avec le milieu et la collectivité.

2.7 Connexion des pistes cyclables du boulevard Loiret et de la rue de Chamonix

Le conseil de quartier des Jésuites estime que la connexion entre les pistes cyclables du boulevard Loiret et de la rue de Chamonix favoriserait la mobilité active de l'axe nord-sud dans le quartier. De plus, nous jugeons que cette connexion faciliterait grandement l'accès des cyclistes au boulevard Louis XIV et à ses nombreux commerces et services. Conséquemment, il ne fait aucun doute que cela augmenterait la qualité de vie des résidents et résidentes du quartier et de Charlesbourg.

Dans la dernière année, le conseil de quartier a demandé à moult reprises l'état d'avancement de ce projet à l'administration municipale et la réponse était toujours la même soit que le projet est en analyse. L'avancement des travaux de ce projet sera priorité du conseil de quartier pour l'année 2023.

2.8 Vision du député de Charlesbourg

Le 27 novembre 2022, le conseil de quartier a transmis une lettre de félicitations au député de Charlesbourg pour son élection. Par le fait même, le conseil de quartier a sollicité une rencontre avec lui ou son équipe afin que ce dernier puisse exposer ses priorités et sa vision de Charlesbourg pour les 4 prochaines années et, également, sa position sur le projet d'Agro-Parc. En date d'aujourd'hui, nous sommes toujours en attente de cette rencontre.

Les priorités du conseil de quartier ayant été exposées au député dans la lettre sont les suivantes :

- Soutenir le développement et le rayonnement du tissu économique local des entreprises de Charlesbourg et favoriser l'arrivée de nouvelles entreprises répondant aux besoins des citoyens et citoyennes par la mise en place d'une société de développement commercial (SDC) de Charlesbourg ;
- Harmoniser le partage de la voie publique afin de favoriser la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes et faciliter la mobilité durable et active des citoyens.nes ;
- Bonifier la canopée urbaine et la qualité des espaces verts et stimuler la qualité de vie de quartier par le maillage intergénérationnel ;
- Reconnecter le moulin des Jésuites avec le quartier historique du trait carré ;
- Améliorer la sécurité routière et la mobilité active dans le quartier des Jésuites, principalement, dans les zones scolaires et le long du boulevard Henri-Bourassa ;
- Connaître la position et vision du gouvernement du Québec sur une deuxième phase du futur tramway sur l'axe nord-sud et desservant l'arrondissement de Charlesbourg ;

3. PLAN D'ACTION

En 2022, le C.A. a procédé à un renouvellement de son plan d'action pour les trois prochaines années. Il s'est donné quatre grands objectifs qui se déclinent en quelques sous-objectifs et qui ciblent plusieurs mesures et actions. D'autres mesures et actions pourront bien sûr être ajoutées si la situation l'exige. Le plan d'action complet est présenté à l'annexe 1.

4. SOMMAIRE FINANCIER

En 2022, le Conseil de quartier des Jésuites a dépensé 1 222,57 \$ pour ses opérations courantes. Cette somme d'argent a principalement servi à couvrir les frais liés à la rédaction des procès-verbaux des rencontres publiques. Le Conseil de quartier a aussi été partenaire financier du Conseil d'établissement de l'École des Deux-Moulins (1 000 \$) et de celui de l'École Guillaume-Mathieu (2 000 \$) pour leurs projets relatifs à la sécurité routière. Pour ce faire il a bénéficié d'une subvention de 3 000 \$ de la Ville. Par ailleurs, la Ville a accordé au CQ une subvention de 1 000 \$ pour compléter son budget de fonctionnement. Le rapport financier complet est présenté à l'annexe 2.

ANNEXE 1

PLAN ACTION 2023-2026		
SPHÈRE 1 : CONTRIBUER À LA QUALITÉ DE VIE DU QUARTIER DES JÉSUITES		
OBJECTIFS	MESURES	ACTIONS
1.1 Harmoniser le partage de la voie publique afin de favoriser la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes	Appuyer les initiatives favorisant le respect des limites de vitesse par les automobilistes, une signalisation routière claire et visible, un éclairage adéquat des rues et l'aménagement des trottoirs.	
1.2 Faciliter la mobilité durable et active des citoyens.nes.	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les initiatives pour augmenter le nombre de pistes cyclables dans le quartier ; -Soutenir la mise à niveau des trottoirs pour la sécurité des piétons et le déplacement des familles et personnes à mobilité réduite ; -Supporter l'implantation du service ÀVélo dans le quartier 	
1.3 Bonifier la canopée urbaine et la qualité des espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les initiatives de verdissement : plantation d'arbres et embellissement avec bacs à fleurs et aménagements comestibles ; - Améliorer et augmenter le mobilier urbain dans les espaces verts du quartier. 	
SPHÈRE 2 — SOUTENIR LA VIE COMMUNAUTAIRE DANS LE QUARTIER		
2.1 Stimuler la qualité de vie de quartier et le maillage intergénérationnel		
2.2 Solidifier les liens entre les organismes du quartier, le conseil de quartier et l'arrondissement pour favoriser la concertation locale et le tissu social.		
SPHÈRE 3 : METTRE EN VALEUR L'ENTREPRENEURIAT LOCAL		
3.1 Mettre en valeur l'entrepreneuriat local et stimuler une pluralité de commerces de proximité	-Appuyer la mise en place d'un regroupement des entreprises de Charlesbourg	
SPHÈRE 4 : STIMULER LA PARTICIPATION CITOYENNE		

4.1 Amplifier le rayonnement du conseil de quartier	- Augmenter la présence des citoyens.nes. aux assemblées mensuelles du conseil de quartier	
4.2 Stimuler les communications par différents canaux entre les citoyens.nes. et le conseil de quartier	- Faire connaître le conseil de quartier ; - Relayer les besoins des citoyens concernant l'aménagement des parcs, artères et secteurs commerciaux, et la protection des espaces verts.	
4.3 Écouter les besoins et enjeux des citoyens.nes	- Recueillir les préoccupations des citoyens.nes par le biais de leurs demandes, plaintes et pétitions lorsque ces dernières sont estimées légitimes	- Effectuer un suivi de chaque demande ou plainte portée à l'attention du conseil de quartier.
4.4 Collaborer avec les autres conseils de quartier sur les enjeux communs		

ANNEXE 2**LE CONSEIL DE QUARTIER DES JÉSUITES****ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2022****BILAN****Au 31 décembre**

	2022	2021
	<u> </u>	<u> </u>
	\$	\$
Actifs		
Actifs à court terme		
Encaisse	335,26 \$	556,59 \$
	<u> </u>	<u> </u>
Passifs et actifs nets		
Passifs à court terme		
Créditeurs		
	<u> </u>	<u> </u>
Actifs nets		
Non affecté	335,26 \$	556,59 \$
	<u> </u>	<u> </u>
	<u> </u>	<u> </u>

Au nom du Conseil de quartier des Jésuites :

LE CONSEIL DE QUARTIER DES JÉSUITES

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE
31 DÉCEMBRE

	2022	2021
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec pour le fonctionnement	1 000,00 \$	842,00 \$
Ristourne	1,24 \$	0,64 \$
Programme de soutien à la mobilisation	3 000,00 \$	3 000 \$
	<u>4 001,24 \$</u>	<u>3842,64 \$</u>
Charges		
Fonctionnement	1 222,57 \$	1084,84 \$
Projets de l'École des Deux-Moulins	1 000,00 \$	3 000,00 \$
Projet de l'École Guillaume-Mathieu	2 000,00 \$	
	<u>4 222,57 \$</u>	<u>4 084,84 \$</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	-221,33 \$	-242,23 \$
Actifs nets non affectés au début de l'exercice	556,59 \$	798,79 \$
Actifs nets non affectés à la fin de l'exercice	<u>335,26 \$</u>	<u>556,59 \$</u>